



Rémunération en formation

Par rach29

Bonjour,

Je suis titulaire dans la fonction publique territoriale, je travaille à 90%. Étant en formation en alternance, 35h/semaine obligatoires pour valider mon diplôme, comment dois-je être rémunérée par mon employeur ? Mes frais sont-ils remboursés ?

Merci

Cordialement

Par kang74

Bonjour

On ne sait pas dans quelle cadre vous effectuer cette formation , donc le plus à même de vous répondre c'est votre employeur .

Par rach29

Le problème est que je n'est pas de réponses à mes questions.

Je suis agent social et j'effectue une formation d'accompagnant éducatif et social à ma demande.

Par kang74

Dans quel cadre ? (CPF, congé de transition pro,formation continue, professionnalisation, disponibilité etc)

Normalement quand votre collectivité vous permet une formation sur le temps de travail,vous avez un cadre .

Au mieux votre traitement est maintenu ... mais vous n'êtes pas payé plus .